



Ville de Fort-de-France

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

INSCRIPTIONS SCOLAIRES,
RESTAURANT SCOLAIRE,
GARDERIE des Ecoles Maternelle
De La Ville De FORT-DE-FRANCE
ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Direction des Affaires Scolaires

Cellule Inscriptions Scolaires et Cantine

Pour tous renseignements composez-le :
05 96 59 60 36 (inscriptions scolaires)
05 96 63 03 33 (Caisse des Ecoles)
Site Internet : www.fortdefrance.fr

DANS UNE ECOLE DE LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE

Original :

- Livret de famille des parents
- Carnet de santé (à jour) **ou** certificat de vaccination
- Quittance d'électricité, d'eau ou de téléphone (de moins de trois mois et au nom des parents)
- **L'attestation de paiement de la CAF datant du mois de l'inscription**
- Une photo d'identité récente de l'enfant

Pour tout transfert :

Un certificat de radiation de l'école fréquentée, avec avis de passage, est obligatoire

AU RESTAURANT SCOLAIRE

A LA GARDERIE DES ECOLES MATERNELLE

- Photocopie du livret de famille (parents et enfants mineurs)
- Assurance *Extra-Scolaire*
- Photocopie des 3 dernières fiches de salaire des 2 parents
- Photocopie du **dernier** avis d'imposition pour les **parents de profession libérale**
- Photocopie du **dernier** avis de non imposition pour les **parents sans ressources**
- Photocopie du récépissé d'inscription au POLE EMPLOI et du dernier talon d'ASSEDIC (pour les chômeurs)
- **Attestation de paiement de la CAF datant du mois de l'inscription**
- Photocopie du justificatif de pension alimentaire pour les parents divorcés
- **Les parents n'ayant pas justifiés leurs ressources paieront le tarif maximum** et fourniront : le livret de famille

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE

N.B. : AUCUNE INSCRIPTION NE PEUT ÊTRE PRISE PAR CORRESPONDANCE

Pour éviter les files d'attente de la rentrée des classes, nous conseillons aux parents de :

- ▶ Respecter les périodes indiquées sur le calendrier
- ▶ Faire simultanément l'inscription au restaurant scolaire et à la garderie

RECEPTION : Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : LE MATIN de 7h30 à 12h30

Lundi, mardi et jeudi : L'APRES-MIDI de 14h45 à 16h30